



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### télévision

Question écrite n° 19344

#### Texte de la question

M. Étienne Mourrut attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la diffusion par France Télévision de tous les programmes étrangers en version originale sous-titrée. En effet, la France a un grand retard dans l'apprentissage des langues étrangères et notamment de l'anglais qui fait indéniablement partie du socle de compétences indispensables à une intégration réussie dans la société du XXI<sup>e</sup> siècle. Cette diffusion pourrait permettre d'améliorer chez les jeunes téléspectateurs à la fois leur vitesse de lecture du français, leur maîtrise de la grammaire, leur orthographe et leur vocabulaire. Afin de répondre au nécessaire apprentissage de l'anglais, ne pourrait-on pas s'inspirer du modèle scandinave où l'anglais est couramment parlé et compris ? Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer si une telle mesure est envisageable.

#### Texte de la réponse

Le législateur a posé à l'article 20-1 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication le principe de l'emploi de la langue française dans l'ensemble des émissions des services de radio et de télévision. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel, autorité administrative indépendante, est chargé de veiller au respect de ce principe. L'article 20-1 a apporté un tempérament à ce principe au profit des oeuvres cinématographiques et audiovisuelles diffusées en version originale. Les chaînes du groupe France Télévisions proposent des programmes en version originale sous-titrée en français telles que France 3 dans le cadre de sa case de ciné-club, ou bien France 4 qui diffuse certains films et séries d'origine étrangère en version originale. Le développement de la diffusion télévisuelle en mode numérique, notamment par la TNT, permet aujourd'hui également de proposer les programmes étrangers en version multilingue. Cette technique offre la possibilité au téléspectateur de choisir la version linguistique du programme, originale avec ou sans sous-titre ou doublée en français, constituant ainsi une opportunité de sensibilisation aux langues étrangères. Bien que la version multilingue n'ait pas encore été mise en place par France Télévisions, de nombreuses autres chaînes la proposent d'ores et déjà, telles que TF1, Canal+ et Arte, ainsi que des chaînes thématiques.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Étienne Mourrut](#)

**Circonscription :** Gard (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19344

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 mars 2008, page 2503

**Réponse publiée le :** 5 août 2008, page 6757